

Nombre de Membres en exercice :	21
Nombre de Membres présents :	17
Nombre de suffrages exprimés :	21
Votes Pour :	00
Votes Contre :	00
Vote blanc ou nul :	00
Abstention :	00

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

N° CS-2026-23

Séance du 20 mai 2026

L'an deux mille-vingt-six, le vingt mai à dix-huit heures, se sont réunis dans la salle de réunion du SIEGA les membres du Conseil Syndical du SIAGA, sous la présidence de Roger MARCEL, Président en exercice, dûment convoqués le douze mai deux-mille-vingt-six.

Monsieur DUFOUR Williams a été désigné secrétaire de séance.

	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à	Nom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à
Jocelyn BAZUS	1				Francis MALLEIN	1			
Laurent AILLOUD	1				Henri PEGOUD	1			
Magali MICOUD-TERREAUD	1				Monique DERUDDER	1			
Anne LENFANT			1	M. Gautier	Philippe PIERRE	1			
Clémentine EYMERY			1	W. Dufour	Roger MARCEL	1			
Florence LAURENDON	1				Yves CHABOUD	1			
Jean-Claude SARTER	1				Alain PERROT	1			
Marc GAUTIER	1				Pascal MARTIN			1	R. Perroud
Michel BENEZETH			1	F. Laurendon	Régis PERROUD	1			
Nicolas HUGUET	1				Thierry MERMET	1			
Williams DUFOUR	1								

Objet : : Election du deuxième Vice-Président du SIAGA

Monsieur Roger MARCEL, le Président expose que :

Que suite à la délibération CS 2026-21, le nombre de vice-présidents a été porté à 5.

Qu'il faut procéder à l'élection de chaque vice-président.

Qu'en application de l'article L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les Vice-Présidents sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Comité.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Qu'en cas d'égalité entre deux candidats à l'issue du troisième tour de scrutin, le candidat le plus âgé serait élu.

CONSIDÉRANT que :

Monsieur Marc GAUTIER présente sa candidature pour les fonctions de deuxième vice-président

Aucun autre candidat ne se déclare.

Après décompte des bulletins,

SOUS PREFECTURE

21 MAI 2026

LA TOUR-DU-PIN

Suivez notre actualité !

www.guilers-siaga.fr



27, Avenue Gabriel Pravaz
38480 Pont-de-Beauvoisin
04 76 37 26 26
contact@guiers-siaga.fr

Au 1^{er} tour de scrutin, les résultats sont :

- Votants..... 21
- Suffrages exprimés 21
- Votes nuls..... 00
- Votes blancs..... 00
- Majorité absolue 11
- Abstentions..... 00
-

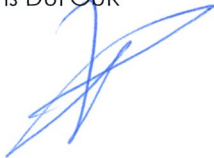
Monsieur Marc GAUTIER a obtenu 21 voix.

Le Conseil Syndical :

- Décide de nommer Monsieur Marc GAUTIER aux fonctions de deuxième vice-Président du SIAGA.

Fait et délibéré en séance
Le 20/05/2026

Le secrétaire de séance,
Williams DUFOUR



Le Président,
Roger MARCEL



Publiée le :

Transmise au Représentant de l'État le :

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

SOUS PREFECTURE

21 MAI 2026

LA TOUR-DU-PIN

Suivez notre actualité !

www.guiers-siaga.fr



 27, Avenue Gabriel Pravaz
38480 Pont-de-Beauvoisin
 04 76 37 26 26
 contact@guiers-siaga.fr